<u>Talking points pour la Réunion de Mise en Œuvre de la Dimension Humaine</u> <u>Session de travail 9</u>

"Tolérance et non-discrimination II, comprenant les problèmes des Roms et des Sinté, incluant la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OSCE pour l'Amélioration de la Situation des Roms et des Sinté"

Intervention délivrée par Margareta Kiener Nellen, Présidente de la Commission des Droits de l'Homme et des Questions Humanitaires de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE

Introduction

- Malheureusement, les Roms et les Sinté restent un des groupes de population les plus vulnérables de la région de l'OSCE. Historiquement, ils ont été persécutés et marginalisés et malgré des décennies, même des siècles de lutte pour leurs droits, les Roms et les Sinté doivent encore et toujours faire face à des dangers de violence basés sur la haine.
- Une grande proportion de 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe font face à un degré intolérable d'exclusion sociale, culturelle et économique, en plus de rencontrer de graves violations de leurs droits fondamentaux et de souffrir de sérieuses stigmatisation et discrimination dans la vie publique et privée.
- Malgré les efforts internationaux et nationaux pour résoudre le problème, les conditions de vie des Roms et des Sinté ne s'améliorent pas, et va même jusqu'à s'empirer dans de nombreux cas. En raison de leur statut vulnérable déjà présent en Europe, les défis économiques et sociaux les affectent d'une manière encore plus importante que la majeure partie de la population. La marginalisation et la stigmatisation continuent à persister dans nos sociétés.
- Notre but pour le respect des Roms et des Sinté est clair: leur assurer un statut égalitaire dans les pays de l'OSCE et respecter les engagement inclus dans le Plan d'Action de l'OSCE de 2003. Il est primordial que nous nous exprimions contre la rhétorique anti-Roms et la violence lors de réunions de la Dimension Humaine comme celle-ci nous permettant d'exercer nos pratiques et de distinguer les problèmes restants.

Les activités de l'AP OSCE

- Voilà longtemps que l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE fait entendre sa voix à propos des problèmes de discrimination des Roms et des Sinté et appelle les pays de l'OSCE à améliorer leurs politiques de protection les concernant.
- L'AP OSCE a également insisté sur la responsabilité qui incombe aux politiciens dans la lutte contre la discrimination et les crimes de haine, appelant « les parlementaires et autres élus à s'exprimer publiquement contre la discrimination, la violence et d'autres manifestations contre les Roms, les Sinté, les juifs et tout autre groupe ethnique ou religieux » dans la « Résolution sur la Lutte contre l'Antisémitisme, le Racisme, la Xénophobie et d'Autres Formes d'Intolérance, Notamment contre les Musulmans et les Roms ».
- Après l'attaque récente de villages Roms en Ukraine fin juin 2018, ma prédécesseure avait relevé certaines préoccupations concernant le nombre grandissant d'incidents tragiques du genre. Elle a alors appelé les Etats participants de l'OSCE à s'engager activement avec le Point de Contact de l'OSCE pour les Problèmes des Roms et des Sinté afin de promouvoir la protection des droits fondamentaux des Roms et des Sinté.
- L'un des obstacles les plus importants à la garantie des droits des Roms et des Sinté est leur faible niveau de représentation sur la scène politique dans les pays de l'OSCE. La représentation des Roms et des Sinté au niveau législatif ainsi que leur engagement dans la vie politique au niveau de l'UE sont particulièrement importants. En tant que Présidente du 3ème Comité de l'AP OSCE, je souhaite appeler les Etats participants à augmenter le nombre de parlementaires Roms et Sinté dans leurs législatures.
- Nous devons nous engager pour assurer que les lois nationales et les politiques respectent entièrement les droits des Roms et des Sinté et, si nécessaire, promouvoir les législations antidiscriminatoires à cet effet.
- La « Résolution pour la Promotion des Politiques en Faveur de la Population Roms » ainsi que la « Résolution pour la Promotion des Politiques d'Egalité entre Femmes-Hommes dans la Population Roms » de l'AP OSCE, toutes deux adoptées en 2011 à Belgrade, demandent aux Etats participants de fournir plus d'espaces pour la participation publique et politique croissante de la population Roms, d'utiliser les instruments financiers existants à meilleur escient afin d'améliorer les conditions de vie, et de « promouvoir l'égalité des opportunités des femmes Roms dans la politique » ainsi que dans d'autres sphères de la vie publique.
- Un autre investissement important que nous pouvons faire en vu d'améliorer la situation consiste à concentrer une partie de nos efforts dans l'engagement politique

et social de la jeunesse Roms et Sinté au sein de la région de l'OSCE. Durant la Réunion de Mise en Œuvre de la Dimension Humaine de 2017, l'événement parallèle de l'ODIHR concernait déjà les expériences et bonnes pratiques pour supporter la participation de la jeunesse Roms et Sinté dans la région de l'OSCE.

Actions possibles

- Bien que la Réunion de Mise en Œuvre de la Dimension Humaine évalue la situation de la 3ème Dimension dans la région de l'OSCE, le problème de discrimination des Roms et des Sinté est étroitement lié avec les autres dimensions de l'OSCE. Il est impératif que nous voyions le problème dans un contexte plus large d'environnement économique et de sécurité afin de développer une approche multidimensionnelle efficace.
- Un élément crucial afin d'espérer améliorer la situation est d'assurer un accès égal à l'éducation pour les enfants Roms et Sinté, en particulier pour les jeunes femmes. L'éducation représente l'outil le plus important pour permettre aux jeunes générations de Roms et de Sinté de gagner leur vie indépendamment. De plus, l'éducation est un facteur-clé pour l'émancipation des femmes dans les communautés Roms et Sinté. La Résolution de l'AP OSCE de Belgrade de 2011 sur les Roms et les Sinté reconnaît également l'importance de l'aspect mis ici en évidence et appelle les Etats participants à modifier et améliorer leurs politiques nationales de manière à donner priorité à l'éducation en détruisant le fossé d'exclusion intergénérationnel rencontré par les Roms et les Sinté.
- Comme déjà mentionné, une attention particulière devrait être fournie afin d'assurer à la jeunesse, et en particulier aux jeunes femmes, la continuité de leur éducation.
- Les Etats participants doivent développer davantage de programmes d'éducation efficaces traitant des problèmes des Roms et des Sinté.
- Au niveau international, nous devons assurer une meilleure coordination entre les différentes institutions de l'OSCE ainsi que les autres organes du cadre international (Nations Unies, Union Européenne, Conseil de l'Europe) afin de mieux traiter les défis existants.